



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération du 27 janvier 2017 du Conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs du 27 janvier 2017 sur la composition nominative des comités de sélection

Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session synchronisée 2017 concernant le poste désigné ci-dessous :

Emploi : 74 MCF 0421

N° galaxie : 4250

Composante : UFR STAPS

Laboratoire : URePSSS (Axe 3 SHERPAS)

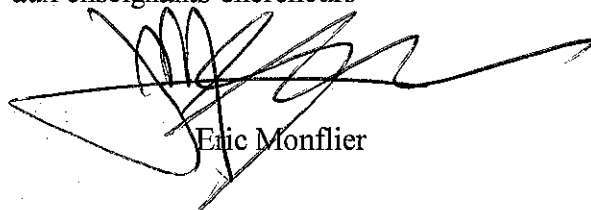
Est composé comme suit :

Président du comité : Williams Nuytens

	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	CNU ou discipline
Membres internes	CHOVAUX Olivier	PR	Université d'Artois	22
	NUYTENS Williams	PR	Université d'Artois	74
	CABY Isabelle	MCF	Université d'Artois	74
	JELLEN Nathalie	MCF	Université d'Artois	19
Membres externes	DOSSEVILLE Fabrice	PR	Université de Caen	74
	GUERRIEN Alain	PR	Université de Lille 3	20
	HIDRI-NEYS Oumaya	MCF	Université de Lille 2	74
	JOING Isabelle	MCF	Université de Lille 2	74

Fait à ARRAS, le 1^{er} février 2017

Le président du conseil académique restreint
aux enseignants-chercheurs



Eric Monflier

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr